

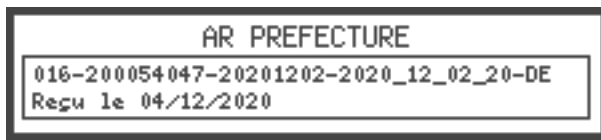
AR PREFECTURE

016-200054047-20201202-2020\_12\_02\_20-DE  
Reçu le 04/12/2020



# Concours de la plus belle vitrine de Noël





# REGLEMENT

## **Article 1 : Objectif du concours**

Contribuer par des vitrines attractives à renforcer l'esprit de Noël et participer à l'embellissement de Confolens et à la dynamique commerciale des fêtes de fin d'année. Le concours est organisé par la Ville de Confolens.

## **Article 2 : Durée du concours**

Les décors devront être en place durant la période allant du 12 décembre 2020 au 09 janvier 2021.

## **Article 3 : Condition de participation**

Le concours est ouvert à tous les artisans, commerçants et les services de proximité de la commune.

## **Article 4 : Modalités de participation**

Les candidats doivent s'inscrire en envoyant le bulletin de participation joint et une ou plusieurs photos de leur vitrine décorée par mail à [communication@mairie-confolens.fr](mailto:communication@mairie-confolens.fr).

Cette inscription gratuite vaut engagement à participer au concours et acceptation sans réserve du présent règlement.

Les candidats prennent acte que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à exécuter le jeu concours. Elles ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées de la Ville de Confolens (service communication et membres du jury).

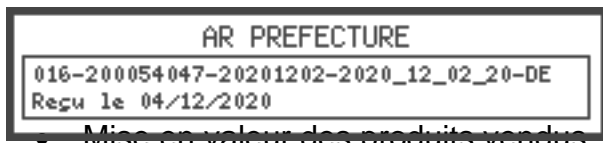
Les inscriptions seront closes le vendredi 11 décembre à minuit. Les vitrines devront être décorées impérativement pour le 12 décembre au plus tard.

## **Article 5 : Critères d'attribution**

La décoration de la vitrine devra respecter la thématique de Noël et être visible de la rue.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Esthétisme et harmonie de l'ensemble,
- Créativité et originalité des décorations,
- Visibilité de la rue et animation de la voie publique,



- ~~Mise en valeur des produits vendus~~

## **Article 6 : Composition du jury**

Le jury sera composé des personnalités suivantes :

- Trois élus de la ville,
- Un représentant du pôle animation – événementielle,
- Un représentant du pôle communication,
- Un représentant du pôle médiathèque.

La participation au concours est exclue pour les membres du jury.

## **Article 7 : Evaluation des vitrines**

Les vitrines participantes feront l'objet d'une visite du jury au cours du mois de décembre.

## **Article 8 : Prix**

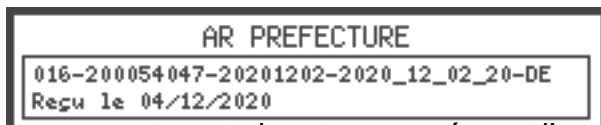
- Prix du Jury :  
Un séjour pour deux cocooning et saveurs « La Pause Romance » à l'Auberge des Montagnes à Pailherols dans le Cantal (3 nuits avec petits déjeuners, dîners et accès au spa inclus).  
Valeur : 550 €.

## **Article 9 : Remise des prix**

Tous les participants seront conviés à la remise du prix du Jury dont les modalités seront communiquées ultérieurement.

## **Article 10 : Communication**

Les photos envoyées par les candidats à la Ville de Confolens pourront être transmises aux médias et intégrées dans les outils de communication de la Ville (site internet, page Facebook, etc.). De même la Ville de Confolens est autorisée à photographier et à filmer les commerces et services de proximité qui participent à ce concours, sans que cette autorisation donne droit à un avis ou une contrepartie.

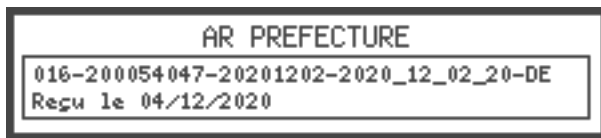


~~Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à utiliser leurs noms et prénoms, photos et vidéo dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.~~

### **Article 11 : Dépôt et consultation du règlement**

Le règlement est disponible pendant toute la durée du jeu au service Communication de la Ville de Confolens. Le règlement pourra être adressé gratuitement par email ou par courrier à toute personne en faisant la demande, auprès de M. le Maire.

Fait à Confolens, le



# Concours de la plus vitrine de Noël

## Bulletin d'inscription

Nom de la « boutique » :

Adresse de « la boutique » :

Téléphone :

Mail :

Je soussigné :

- Demande mon inscription pour le concours de la plus belle vitrine de Noël,
- Déclare accepter le règlement du concours et les décisions du jury.

Confolens, le

Signature et cachet de la « boutique » le cas échéant

**A envoyer avant le 11 décembre à**

**[communication@mairie-confolens.fr](mailto:communication@mairie-confolens.fr)**

**avec une ou plusieurs photos de votre vitrine**